

Un tout-ménage s'en prend avec virulence à Pascal Corminbœuf

ÉLECTIONS • *La revue «Acusa-News» incite à ne pas réélire le directeur de l'Agriculture, accusé de négligence en matière de protection des animaux.*

PHILIPPE CASTELLA

La photo de Pascal Corminbœuf barrée d'une grande croix rouge. Avec ce message: «Ne votez plus pour ce conseiller d'Etat sans pitié!»

Peut-être avez-vous reçu hier dans votre boîte aux lettres la revue «Acusa-News» de l'Association contre les usines d'animaux qui s'en prend avec virulence au directeur fribourgeois de l'Agriculture.

La raison de son courroux? La négligence supposée du ministre en matière de protection des animaux. Tout au long des 24 pages de la brochure, Acusa dénonce des cas de maltraitance en terre fribourgeoise. En particulier celui d'un paysan châtelais soupçonné de malmenager son bétail et contre lequel une enquête pénale a été ouverte («La Liberté» du 8 août).

Il «dédaigne les animaux»

«Corminbœuf avait pitié du coupable mais pas des animaux affamés et assoiffés, logés sur leur fumier», écrit Acusa. «Cette absence de compassion envers des êtres sensibles sans défense est inacceptable lorsqu'on remplit une fonction gouvernementale.» Plus loin: «La situation ne changera pas aussi longtemps qu'un conseiller d'Etat, dé-

daignant les animaux, sera en charge d'appliquer la loi.»

Des photos à l'improviste

Photos à l'appui, la revue dénonce d'autres cas de détentions non conformes: quatre élevages de lapins dans la Broye et le Lac, deux porcheries dans la Glâne et en Gruyère. Acusa parle de «fabriques d'animaux concentrationnaires, comme dans des pays où aucune loi sur la protection des animaux n'existe».

L'association précise que ce type de détention est «monnaie courante dans le canton de Fribourg». Elle y voit les «conséquences désastreuses» dues à l'attitude du directeur de l'Agriculture. La bobine du ministre barrée d'une croix rouge est reproduite à cinq reprises dans la revue.

P. Corminbœuf «choqué»

Acusa et son pendant alémanique VgT (Verein gegen Tierfabriken) sont coutumières de ce genre d'attaques, de ce style pamphlétaire et de photos prises à l'improviste chez des éleveurs. A tel point que La Poste ne voulait plus acheminer en tout-ménage leurs revues. Mais le Tribunal fédéral l'y a contrainte en 2002.

Pascal Corminbœuf se dit «choqué» par cette attaque frontale, «avec tout le boulot que j'ai fait pour la protection

des animaux durant mes dix ans au gouvernement». Comment va-t-il réagir à ces accusations? «C'est tellement excessif que je ne vois pas ce que je pourrais avoir comme réaction», répond-il.

Fribourg, très sévère

Comme exemple de son action, il cite les pénalités infligées pour maltraitance ou négligence aux agriculteurs en matière de paiements directs. Un domaine où le canton de Fribourg est le plus sévère en Suisse. Ces déductions représentent pas moins de 3 millions de francs sur ces six dernières années, indique-t-il.

«C'est tellement excessif que je ne vois pas ce que je pourrais avoir comme réaction»

Concernant le cas du paysan châtelais, le Conseil d'Etat devrait dévoiler la semaine prochaine sa réponse à une question du député Joe Genoud (udc, Châtel-St-Denis). Et pour le volet pénal du dossier, une information sera faite ce vendredi sur l'avancée de l'enquête, assure le porte-parole de l'Office des juges d'instruction Raphaël Brenta. |